



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/357

**Programmation des actions liées à l'exécution de la convention
« Ajaccio, ville et pays d'art et d'histoire » pour l'année 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a obtenu le **label *Ville d'art et d'histoire*** le 15 novembre 2012. Elle a ensuite contractualisé son engagement avec l'État et la Collectivité Territoriale de Corse, le 27 mai 2013, en signant la convention « Ajaccio, Ville d'art et d'histoire ». La convention détermine les actions susceptibles d'être soutenues financièrement.

Ainsi, le label permet à Ajaccio de développer **une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine culturel**.

Les objectifs généraux poursuivis dans le cadre de la convention sont : valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale : conférences, expositions, rencontres, etc. ; développer une politique des publics ; sensibiliser les habitants, les visiteurs et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ; associer les professionnels du patrimoine aux différentes actions ; initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine ; accueillir les visiteurs.

La Ville d'Ajaccio a créé un service du patrimoine afin de mener à bien cette action et s'est engagée dans la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en constituant un comité scientifique.

Le programme proposé cette année comprend trois axes.

1. Les animations du patrimoine

Les conventions *Ville et Pays d'art et d'histoire* ont fait de l'éducation des jeunes au patrimoine et à l'urbanisme une priorité. Des activités de découverte sont proposées tout au long de l'année pour sensibiliser le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et au patrimoine de la ville, en temps scolaire et hors temps scolaire. Les autres publics (locaux, touristes, professionnels) sont également visés par des actions spécifiques destinées à mettre en valeur et animer le patrimoine et les monuments ajacciens.

La liste d'activités présentée ici est indicative : elle recense l'ensemble des propositions qui seront à réaliser en 2017, selon les possibilités financières, l'intérêt des participants pressentis et la disponibilité des intervenants.

- Actions « Jeune public » : « club archéo » en partenariat avec le LRA Laboratoire régional d'archéologie, mise en place des ateliers d'initiation à l'archéologie destinés au jeune public (écoliers et collégiens) hors temps scolaire ; ateliers de « sensibilisation à l'architecture et au patrimoine » en partenariat avec le CAUE de Corse-du-Sud en milieu scolaire ; actions « contrat de ville » dans les quartiers prioritaires pour la réalisation de fresques dans des écoles sur des sujets liés à l'histoire et au patrimoine.
- Actions « Tous publics » : ateliers d'initiation à la création ou à la restauration de décors et d'objets d'art (fresques, ferronnerie, ébénisterie...) à destination des professionnels et des amateurs ; visites guidées ; spectacles ; programme de conférences.

2. Les manifestations nationales et locales

Chaque année, des manifestations offrent au public l'occasion d'une rencontre avec les lieux patrimoniaux et les acteurs culturels qui œuvrent en ce sens.

Trois manifestations sont prévues en 2017 pour lesquels le service du patrimoine préparera des programmes spécifiques comprenant spectacles, visites guidées, conférences et ateliers thématiques :

- RENDEZ-VOUS AUX JARDINS
- JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHÉOLOGIE
- JOURNÉES EUROPEENES DU PATRIMOINE

En plus de ces trois rendez-vous incontournables, des évènements (expositions, festival...) seront proposés en se focalisant sur des thèmes d'actualité, en particulier les projets et les récentes avancées sur le patrimoine architectural (citadelle, Milelli, baptistère Saint Jean...) et la connaissance de l'histoire locale et notamment napoléonienne.

3. La recherche, les publications et la conservation

Le premier volet concerne la poursuite de l'inventaire général du patrimoine de la ville débuté en 2016 ainsi que le fonctionnement du service et mobilisera certains moyens (frais de mission et de traduction, acquisition de petit matériel et de consommables).

Le second volet correspond à la contribution du service à l'approfondissement des connaissances sur le patrimoine ajaccien à travers le soutien à la recherche et à la publication, avec la création d'une bourse d'étude, l'enrichissement du fonds documentaire du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et le lancement d'études visant à mieux connaître le patrimoine de la ville.

Le troisième volet concerne les actions entreprises pour l'entretien courant des objets d'art.

DEPENSES	Année 2016
Ateliers, conférences et animations	30 000 €
Manifestations et expositions	23 000 €
Recherche, publication et conservation	27 000 €
TOTAL DEPENSES	80 000 €

Le plan de financement est le suivant :

Ville d'Ajaccio	50%	40 000 €
Collectivité Territoriale de Corse	50%	40 000 €
TOTAL	100,00%	80 000 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget et cette proposition de programmation relative au patrimoine pour l'année 2017.

D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats et conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition.

D'autoriser le maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse les subventions relatives à cette programmation.

De dire que les dépenses seront imputées sur les articles 617, 6232, 6233, 6236, 6237, 6256, chapitre 011 fonction 3 dès le vote du BP 2017.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016,

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La présente proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du service Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2017,

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation,
Le Maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse les subventions relatives à cette programmation,

DIT QUE

Les dépenses seront imputées sur les articles 617, 6232, 6233, 6236, 6237, 6256, chapitre 011 fonction 3 dès le vote du BP 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_357-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2016

Publication : 22/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

